



# Procès-verbal

**Conseil du 22 décembre 2008**

L'an deux mille huit, le lundi 22 décembre à 20h30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude MARTIN, Président, à la Maison de Pays.

Nombre de délégués titulaires présents : 21

Nombre de délégué suppléant présent : 1

Date de convocation du Conseil : 16 décembre 2008

Présents : MARTIN Jean-Claude, BOUSSIS Mohamed, LEROY Jean-Yves, DELORME Noëlle, ABEL François, DUPASSIEUX Georges, PERRON Jean-Pierre, DALEX Roland, FILLIARD Cécile, GUERRAZ Jean-Claude, MAURY Guy, MEUSNIER-DELAYE François, PERDRIX Marie-Luce, COLLINET Alain, MARIN-LAMELLET Gabriel, CONCHON Régis, BAUQUIS Alain, CHEVALLET Philippe, VIGNON Yves, EXCOFFIER Henri, GERMAIN Jean-Luc, MERMIN Yolande.

Absents : ROLLAND Lionel, DUBOIS Jean-Louis, SENECHAL Michel, BUGUET Jean-Pierre, BOURGEOIS Jean-Baptiste, BARBAUX Anne, FROELIG Pierre, DUFOUR FONTAINE David, GUINOT Jean-Jacques.

Assistaient également à la séance au rang du public :

M. Patrick LÉCONTE, Directeur général des services

M. Robert MERCIER, Responsable des services bâtiments et travaux

Madame Marie-Luce PERDRIX a été élue secrétaire.

**En préambule**, M. MARTIN remercie les élus de la CCPA dont la présence nombreuse ce soir témoigne de leur implication dans la gestion de notre collectivité. Il fait part de son inquiétude sur la pérennité des recettes fiscales de la CCPA qui reposent sur la Taxe professionnelle Unique dont on ne sait pas encore comment elle sera remplacée en 2010. Il souhaite qu'une réflexion s'engage sur l'évolution des compétences et de l'avenir la Communauté de communes.

**1) - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 24 NOVEMBRE 2008 :**

Le conseil adopte le procès-verbal du 24/11/2008 à l'unanimité.

**2)- EXTENSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS DU SECTEUR RENE LONG  
A ALBY-SUR-CHERAN :**

**2-a) Acquisitions foncières parcelles B316 et B330 :**

Suite à la négociation menée par la SEDHS, il est proposé d'acquérir les parcelles B 316 de 1 663 m<sup>2</sup> et B 330 de 6 630 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts LANSARD au prix de 23 €/m<sup>2</sup>. Une servitude de passage est à prévoir sur la parcelle B316.

Le conseil décide de l'acquisition de ces deux parcelles pour un prix de 192 000 € et désigner Me EXERTIER DELERCE, notaire à BOEGE pour la rédaction de l'acte.

**2-b) Lancement de la procédure d'appel d'offres pour les travaux :**

M. DALEX, Vice-président en charge des sports et du scolaire, présente au conseil le projet d'extension des équipements sportifs et culturels du secteur René LONG dont le montant estimatif des travaux de la première phase (Parking, VRD, parvis, skate-parc) s'établit à 2 476 097,53 € HT et se décompose en 8 lots :

Lot 1 : Terrassement VRD

Lot2 : Revêtements

Lot3 : Eclairage public (avec le SELEQ)

Lot 4 : Espaces verts

Lot 5 : Passerelle

Lot 6 : Mobilier skate-parc

Lot7 : Béton désactivé

Lot8 : Dispositif de traitement – mise en valeur de la roselière

M. BOUSSIS demande si une temporisation de l'éclairage public est prévue.

M. MARTIN précise que le lot éclairage public sera traité par convention avec la commune d'Alby qui est seule habilitée à traiter avec le Syndicat d'électricité qui est compétent dans ce domaine. Une étude sera réalisée pour adapter l'utilisation de l'éclairage en fonction des besoins.

M. DALEX remercie la commission sport et scolaire qui a beaucoup travaillé sur ce projet. Il indique que les prochaines échéances sont les suivantes :

Date limite de remise des offres : jeudi 12 février 2009 à 12h00

Commission d'appel d'offres : Lundi 16 février 2009 à 14h00. Elle est composée de Mme DELORME et MM. MARTIN, DALEX, COLLINET (Titulaires) et Mme FILLARD et MM. GUERRAZ et DUPASSIEUX (suppléants)

Attribution des marchés par le conseil de communauté le 16 mars 2009

Début des travaux : Avril 2009

Parking : rentrée scolaire

Fin des travaux : printemps 2010.

M. MARTIN rappelle qu'un financement a été sollicité auprès du conseil général de la Haute-Savoie. La CCPA assurera le préfinancement de l'ensemble de l'opération afin de ne pas retarder sa réalisation. Cependant une convention de financement avec le CG74 devra être signée avant le démarrage des travaux.

Le conseil décide d'approuver le projet d'extension des équipements sportifs et culturels (1<sup>ère</sup> phase) et de lancer l'appel d'offres pour les travaux.

**3) ASSAINISSEMENT :**

**3- a) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre du programme 093 « Chef-Lieu Haut » ALLEVES**

Dans le cadre du programme 093, la Communauté de Communes du Pays d'Alby avait contracté en date du 02 janvier 2008 un Marché de Maîtrise d'Œuvre Infrastructures auprès du Cabinet Guy DAVIET Ingénierie (Procédure Adaptée).

Le taux de rémunération correspondant à cette opération s'élève à 5,25 % pour un Forfait Provisoire de rémunération (calculé sur la base d'un estimatif établi par les services de la C.C.P. Alby fin 2006) de 6 329,23 € T.T.C.

En application de l'Article 4 du C.C.A.P. du même marché et après avoir arrêté le coût prévisionnel définitif des travaux à 156 100,00 euros H.T. le conseil décide de fixer la rémunération forfaitaire définitive à : 156 100,00 \* 5,25 % = 8 195,25 euros H.T. soit 9 801,52 euros T.T.C.

En réponse à Mme MERMIN, M. GUERRAZ précise que le taux de rémunération est variable selon la complexité des travaux notamment en fonction leur localisation urbaine ou rurale.

### **3- b) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre du programme 092 « Les Mièges - Balevaz » CUSY**

Dans le cadre du programme 092, la Communauté de Communes du Pays d'Alby avait contracté en date du 02 janvier 2008 un Marché de Maîtrise d'Œuvre Infrastructures auprès du Cabinet Guy DAVIET Ingénierie (Procédure Adaptée). Le taux de rémunération correspondant à cette opération s'élève à 3,95 % pour un Forfait Provisoire de rémunération (calculé sur la base d'un estimatif établi par les services de la C.C.P. Alby fin 2006) de 19 180,25 € T.T.C. En application de l'Article 4 du C.C.A.P. du même marché et après avoir arrêté le coût prévisionnel définitif des travaux à 650 300 euros H.T., le conseil décide de fixer la rémunération forfaitaire définitive à :  
 $650\,300 * 3,95\% = 25\,686,85$  euros H.T. soit 30 721,47 euros T.T.C.

### **3- c) Projet de Plan de Zonage Assainissement dans le cadre de l'élaboration du P.L.U. de MURES**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de MURES, le conseil décide de modifier le **Plan de Zonage Assainissement** actuel afin de le mettre en cohérence avec le nouveau zonage P.L.U.

### **3-d) Convention de financement avec le SMDEA pour les travaux de VIUZ, « Grand Maison » :**

Le montant total des travaux, honoraires compris, pour ce programme s'établit à 349 402 € HT. Après avoir obtenu une subvention de l'Agence de l'eau de 40 459 € le département a décidé d'attribuer une subvention de 92 683 €. Le solde de 216 260 € (60 %) sera financé par autofinancement ou par un emprunt ultérieur à prévoir en 2009. Le conseil adopte la convention de financement avec le SMDEA.

### **3-e) Redevance de l'assainissement pour 2009 :**

M. GUERRAZ, vice-président en charge de l'assainissement demande au conseil de se prononcer sur les nouveaux barèmes de la redevance d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. En l'absence de délibération avant le 31 décembre 2008, les tarifs actuels seraient automatiquement reconduits.

En réponse à M. CHEVALLET, il informe l'assemblée qu'une réflexion a été engagée par la commission d'assainissement afin de proposer une évolution progressive de la redevance prenant en compte l'évolution des investissements et permettant, à terme, de réduire, puis de supprimer, si possible, la subvention d'équilibre prélevée sur le budget principal de la communauté. Dans l'attente des conclusions de la commission, il propose de soumettre les tarifs au taux d'inflation prévisionnel de 2008, à savoir une augmentation de 2 %.

M. DALEX souhaite que la réflexion de la commission prenne en compte la diminution de la consommation d'eau par les ménages.

M. MARTIN rappelle que l'effort à faire sur les tarifs de la redevance sera important pour compenser la subvention d'équilibre qui s'est élevée à 303 250 € pour le SPAC et à 33 152 € pour le SPANC en 2008.

En réponse à M. MARIN-LAMELET, M. GUERRAZ précise que la mise en place du contrôle de l'assainissement non collectif a déjà été effectué sur 8 communes. Un bulletin d'information est en préparation sur cette question. Des réunions d'information sont organisées dans chaque commune.

Le conseil adopte à l'unanimité les nouveaux barèmes de la redevance d'assainissement en hausse de 2 % par rapport à 2008, à savoir :

		<b>2008</b>	<b>2009</b>
<u>Redevance d'assainissement collectif :</u>	Part fixe	18,72 €	19,09 €
	Part proportionnelle :	1,26 €/m <sup>3</sup>	1,28 €/m <sup>3</sup>
<u>Redevance d'assainissement non collectif :</u>	Part fixe	18,72 €	19,09 €
	Part proportionnelle :	0,05 €/m <sup>3</sup>	0,05 €/m <sup>3</sup>

## **4- SOCIAL – CADRE DE VIE – SOLIDARITE**

### **4-a) Contrat enfance jeunesse – Plaj' de l'été et de Toussaint 2008 – subventions aux associations**

Mme DELORME, vice-président en charge du social, indique que dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF, la CCPA soutient les associations qui proposent des activités sportives et culturelles aux enfants et aux adolescents du canton.

Pendant les vacances d'été et de Toussaint 2008, les associations ont organisé diverses activités ; le bilan laisse apparaître, à charge des associations, un déficit. Il est proposé de verser aux associations les subventions suivantes :

#### - Plaj' d'été

- les Viulans Tireurs : 164,72 €

#### - Toussaint

- Basket Club du Pays d'Alby : 90,20 €
- Les Cavaliers des Cyclamens : 1395,50 €
- AFR Cusy-Héry-Chainaz : Par délibération en date du 24 novembre 2008, le conseil de communauté a décidé de verser aux associations gestionnaires de centres de loisirs une aide financière ; Il a été décidé de verser à l'association AFR DE CUSY-HERY-CHAINAZ une subvention de 3 500 € dans l'attente de son bilan définitif. Depuis cette date, l'association a présenté son bilan définitif ; il est proposé de lui verser un complément de subvention : 2 431, 71 €.

M.MARTIN indique que la gestion des centres de loisir diffère beaucoup d'une association à l'autre selon les critères suivants : la part demandée aux familles, les services rendus et les périodes d'ouverture. Il propose que l'aide de la CCPA soit fixée de manière égalitaire pour tous les centres de loisir, par exemple sous la forme d'une participation par enfant.

Mme DELORME expose que la commission sociale mène une réflexion en collaboration avec les associations gestionnaires des centres de loisirs. Des critères d'attribution seront étudiés.

M. BAUQUIS estime que les centres de loisir doivent avant tout répondre à un besoin de garde des enfants.

Mme DELORME précise qu'un bilan du PLAJ 2008 sera transmis aux conseillers.

Le conseil adopte ces subventions à l'unanimité moins l'abstention de Mme PERDRIX qui souhaite que la CCPA s'engage dans une politique tarifaire commune sur l'ensemble du canton en partenariat avec les associations.

#### **4-c) Subventions spécifiques :**

**- Multi-accueil et Relais assistantes maternelles – animation musicale – subvention à l'école de musique du Pays d'Alby.**

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2008, il avait été prévu de permettre aux services petite enfance de la CCPA de bénéficier d'un éveil musical, dans le cadre d'une expérience regroupant le service multi-accueil et le relais assistantes maternelles.

L'école de musique du Pays d'Alby, a proposé 5 séances d'éveil musical l'animation des fêtes de Noël des deux services. Le conseil décide de verser à l'association une subvention de 413,07 € compte tenu des frais engagés.

**- ENVIRONNEMENT – PDIPR – aménagement du sentier du Chéran – subvention à l'association « Club des Randonneurs du Chéran »**

M.MARTIN rappelle que par délibération du 29 janvier 2007, le conseil de communauté a approuvé le programme d'aménagement et de travaux du sentier du Chéran (portion comprise entre le pont de l'Abîme et le moulin Janin).

Le club des Randonneurs du Chéran a réalisé avec ses membres bénévoles, une partie de travaux prévus, nécessaires pour la sécurité de l'itinéraire. L'association a engagé des frais pour acheter les matériaux nécessaires ; le conseil décide de verser à l'association une subvention de 2 229 € pour couvrir ces frais.

**4-d) Multi-accueil « les Bambins du Chéran » - Personnel – Convention entre l'Etat et la CCPA pour la mise en œuvre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi.**

Mme DELORME, rappelle que par délibération en date du 24 avril 2006, le conseil de communauté a créé un poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>). Ce poste sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, il a été procédé au recrutement d'un nouvel agent, après publication de l'offre d'emploi. La candidate étant éligible à un contrat d'accompagnement à l'emploi, il est proposé au conseil de communauté d'approuver le projet de convention proposé par l'Etat. Cette convention permettra à la collectivité de bénéficier de l'aide financière de l'Etat à hauteur de 90 % du smic horaire brut.

Le conseil adopte cette convention de financement.

#### **5- INFORMATION DU CONSEIL SUR LES MARCHES PRIS PAR DELEGATION :**

A) Marché relatif à la fourniture et à la livraison de repas en liaison froide et denrées complémentaires lot n° 1 et lot n°2 à la structure multi-accueil « Les Bambins du Chéran » avec la Société SHCB S.A. aux prix unitaires suivants :

**Lot n°1: Repas et goûters en liaison froide. Pour les 6/9 mois** Repas : 2,78 € HT, Goûter : 0,76 € HT, **pour les 9/14 mois** Repas : 2,78€ HT, Goûter : 0,80 € HT, **pour les 14 mois et plus :** repas : 2,86 € HT, Goûter : 1,13€ HT, Produits complémentaires sur demande: Barquette 200 g purée (carottes - pommes de terre) : 0,90 € HT, Repas spécifique allergie : 15 € TTC

**Lot n° 2 : Produits complémentaires d'épicerie suivant liste annexée**

B) Marché relatif à la fourniture et à la livraison de repas en liaison froide et denrées complémentaires lot n° 3 (petits pots bébés) à la structure multi-accueil « Les Bambins du Chéran » avec la SAS LABORATOIRES RIVADIS aux prix unitaires suivants :

- petits pots légumes 130 g pack de 2 conditionnés par 12 : 1, 221 € HT
  - petits pots fruits 130 g pack de 4 conditionnés par 6 : 2,256 € HT
  - petits pots fruits 130 g pack de 2 conditionnés par 12 : 1,226 € HT
  - petits pots légumes/viande ou légumes/poisson 200g pack de 2 conditionnés par 12 : 1,933 € HT
  - petits pot « bol » légume/viande 200 g pack de 2 conditionnés par 6 : 2,908 € HT
- Port : Franco de port à partir de 170 € HT Commande minimum 115 € HT

#### **6- DIVERS :**

Cession d'un bâtiment industriel à la société HEKIA : M. DUPASSIEUX, vice-président en charge de l'économie demande au conseil de lui donner une marge de négociation avec la société HEKIA qui souhaite se porter acquéreur d'un bâtiment de la ZAC d'Orsan à St-Félix. Les élus de Saint-Félix font remarquer la « lenteur » de la commercialisation de la ZAC d'Orsan, l'image négative du bâtiment métallique, et les réflexions de certains habitants de Saint-Félix lors d'une réunion publique organisée par la Mairie.

Bulletin d'information : Mme PERDRIX, vice-président à la communication, à la culture et au tourisme rappelle aux vice-présidents qu'ils doivent remettre leur article pour le bulletin de la communauté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le SITO A : M. LEROY informe l'assemblée que le SITO A tient à disposition des communes des articles d'information à reprendre dans les bulletins municipaux. Il indique que l'augmentation du coût de l'incinération va entraîner une hausse importante de la taxe d'enlèvement des OM en 2009.

Droit opposable à la garde d'enfant : M. BOUSSIS indique qu'un droit opposable à la garde d'enfant sera instauré en 2012 pour les moins de deux ans et en 2015 pour tous les enfants.

La séance est levée à 22 h 40 et se termine autour d'un verre de l'amitié pour clore l'année.

La secrétaire de séance,  
Marie-Luce PERDRIX

Le Président,  
Jean-Claude MARTIN